

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

de la Commune de HADOL

en exercice : 19

Séance du 5 juin 2026

présents : 16

votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Philippe MAIRE, Maire*.

Date de convocation

16/03/2026

Date d'affichage

21/03/2026

Présents : *BESSERER L., BOIGER-DIEMER M., BONNE J., COURTOIS-PAULUS A., COUSOT A., DEVAUCHELLE E., JEANJACQUOT C., NOEL P., MAIRE P., MARECAL C., MAUFROY-VUILLEMIN C., MUNIER E., MUNIER R., ROLLOT D., SOUCHET J.-M., VUILLEMIN M.*

Absents excusés : *GAUCHON L., MILLION E. et RIETSCH M.*

Pouvoirs : *Mme GAUCHON L. a donné pouvoir à Mme BESSERER L.*

Mme MILLION E. a donné pouvoir à Mme BOIGEY-DIEMER M.

Mme RIETSCH M. a donné pouvoir à Mme COURTOIS-PAULUS A.

Madame Marie BOIGEY-DIEMER a été nommée secrétaire.

Objet : *Désignation des délégués communaux aux élections sénatoriales*

Vu le code électoral et notamment les articles L. 279 à L. 293 et R. 131 à R. 148,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur concernant la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté du Préfet des Vosges du 11 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

Vu la présentation d'une seule liste par M. Philippe MAIRE,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 2

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 17

Majorité absolue : 9

a obtenu : - Liste Philippe MAIRE : 17 voix (dix-sept voix)

La liste de Monsieur Philippe MAIRE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués communaux aux élections sénatoriales :

- 1. M. Philippe MAIRE**
- 2. Mme Laëtitia BESSERER**
- 3. M. Pascal NOEL**
- 4. Mme Manon VUILLEMIN**
- 5. M. Eric DEVAUCHELLE**
- 6. Mme Marie BOIGEY-DIEMER**
- 7. M. Jean-Marie SOUCHET**
- 8. Mme Carole MAUFROY-VUILLEMIN**

Les 5 premiers membres sont délégués et les 3 derniers sont suppléants.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 20 mars 2026
Le Maire,
Philippe MAIRE

